



PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

➔ Rapport d'activité 2022



Liste des membres au 31/12/2022

Communauté Urbaine Caen la mer
Communauté de Communes Val ès dunes
Communauté de Communes Cœur de Nacre
Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande
Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau
Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo
Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco
Communauté de Communes Bayeux Intercom
Communauté d'Agglomération Flers Agglo
Communauté de Communes Granville Terre et Mer
Communauté de Communes Villedieu Intercom
Communauté de Communes Baie du Cotentin
Communauté Urbaine d'Alençon
Communauté de Communes Terre d'Auge
Communauté de Communes Pays de Honfleur - Beuzeville
Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom
Communauté de Communes Argentan Intercom
Conseil Départemental du Calvados
Conseil Départemental de la Manche
Conseil Départemental de l'Orne

Sommaire

▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain.....	4
1.1. Territoire et domaines d'actions	4
1.2. Moyens humains et financiers	5
▶ 2. Vie du Pôle métropolitain.....	8
2.1 Les moments forts de l'année 2022	8
2.2 La modification territoriale avec la création d'un nouveau pôle métropolitain	9
2.3 La création d'un nouveau site internet	10
2.4 La continuité de service face à l'attaque informatique	12
▶ 3. Application du SCoT Caen-Métropole	13
3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole	13
3.2 Urbanisme règlementaire.....	14
3.3 Urbanisme commercial.....	14
3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs.....	15
3.5 Animation	15
3.6 Perspectives 2023	16
▶ 4. Développement territorial	17
4.1 Programmes LEADER 2014-2022.....	17
4.2 Projet Alimentaire Territorial.....	21
4.3 Plan Climat Air Energie Territorial.....	25
▶ 5. Coopérations interterritoriales.....	29
5.1 Les travaux de la commission Coopérations interterritoriales.....	29
5.2 Suivi de la loi Climat et Résilience et préparation de la Conférence régionale des SCoT.....	29
5.3 Création du nouveau Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.....	31
5.4 Vallée de la Seine 2023-2027	31
5.5 Animation et veille.....	32
5.6 Perspectives pour 2023	32
Annexes : instances du Pôle métropolitain	33



► 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain

1.1. Territoire et domaines d’actions

Un vaste territoire de projets de plus de 1 225 000 habitants

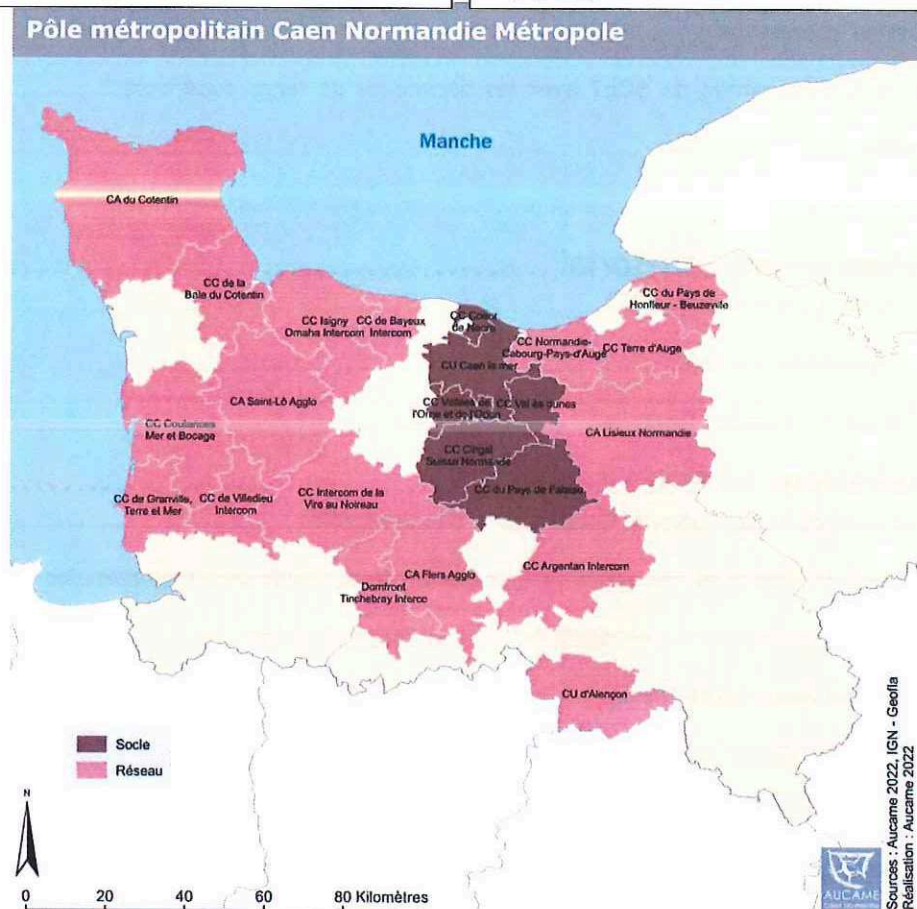
Caen Normandie Métropole regroupait fin 2022 :

- **Périmètre SCoT** : la Communauté urbaine Caen la mer et 4 Communautés de Communes (365 000 habitants).
- **Périmètre SOCLE** : le territoire du SCoT et la CdC du Pays de Falaise, 208 communes (394 000 hab.).
- **Périmètre RÉSEAU** : les 6 EPCI du SOCLE, ainsi que 17 intercommunalités de l’Ouest de la Normandie, trois Conseils Départementaux - Calvados, Manche et Orne.

Lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il mène, à la demande de ses membres, des **actions d’intérêt métropolitain** définies dans le cadre d’un programme de travail triennal ;
- il assure des fonctions de représentation, de discussion et de **contractualisation** auprès des acteurs publics (programme LEADER, Projet Alimentaire Territorial...);
- il exerce une compétence d’élaboration, d’approbation, de suivi et de modification du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) et d’élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**).



Pôle métropolitain au 31 décembre 2022

Sources : Aucame 2022, IGN - Geofila
Réalisation : Aucame 2022



1.2. Moyens humains et financiers

► Organigramme

L'effectif se compose de 11 agents au 31 décembre 2022 (pour 10 ETP) :

▪ Administration générale :

Directeur : Patrice DUNY

Directeur adjoint : Anthony HUBERT

Assistante de direction - Chargée de la gestion des assemblées : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Véronique VRARD

▪ SOCLE :

Chargée de mission AGRICULTURE ET ALIMENTATION : Valérie ROBERT

Chargée de mission ENVIRONNEMENT-ENERGIE : Jaël MOKIENKO

Chargée de mission URBANISME : Aymie SAINTE-ROSE

Animatrice LEADER : Charline URVOY

Gestionnaires LEADER : Sandra GENNESSEUX et Cécile MILCENT

▪ RESEAU :

Chargée de mission PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU : Émilie PATRY-LEBLANC

Le Pôle métropolitain a accueilli un stagiaire en alternance en 2022 : Cédric BERNET (animation LEADER).



► Finances

Pour l'exercice 2022, les cotisations sont les suivantes :

- 10 cts/habitant pour l'adhésion de base (EPCI du SOCLE et du RESEAU) ;
- 90 cts/habitant pour la partie SCoT Caen-Métropole (5 EPCI) ;
- 86 cts/habitant pour la part actions pour les EPCI du SOCLE (6 EPCI) ;

Pour les 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la contribution totale est fixée à 20 000 €, soit respectivement 10 000 €, 6 000 € et 4 000 €.

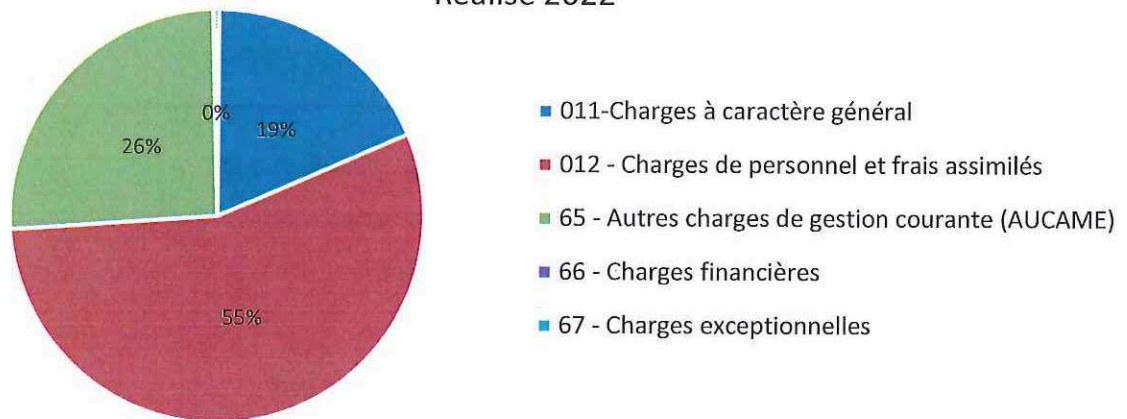
► **Compte administratif**

Le Compte Administratif 2022 est établi corrélativement au Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Payeur voté le 31 mars 2023. Il se présente ainsi :

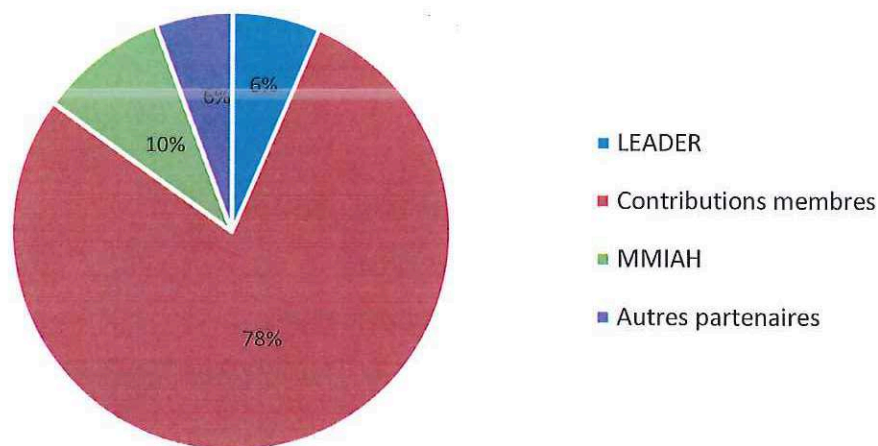
• **Section de fonctionnement**

Résultats de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement 2022	1 150 062,48 €	1 069 580,48 €	- 80 482,00 €
Report 2021		155 183,62	155 183,62 €
Résultat cumulé	1 150 062,48 €	1 224 764,10 €	74 701,62 €

Charges de fonctionnement
Réalisé 2022



Recettes de fonctionnement
Réalisé 2022



Le résultat de clôture de l'exercice 2021 était de - 67 017,53 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de - 80 482,00 €.

- **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section d'investissement 2022	48 878,33 €	231 716,06 €	182 837,73 €
Report 2021		463 338,20 €	463 338,20 €
Résultat cumulé R001	48 878,33 €	695 054,26 €	646 175,93 €

La section d'investissement présente un excédent de + 182 837,73 €.

Ce résultat excédentaire s'explique par un faible niveau de réalisation des dépenses d'investissement, le Pôle métropolitain étant majoritairement un organisme d'ingénierie interne et d'animation, il n'a pas consommé les crédits alloués aux études. 2022 a également été la dernière année supportant l'obligation d'un amortissement important, pour les Enquêtes ménages-déplacements (EMD) de 2011 et 2017, avec un total annuel de 220 000 € d'amortissement.

► **Actes administratifs**

Le bureau syndical s'est réuni à 4 reprises les 4 mars, 10 juin, 8 juillet et 18 novembre 2022.

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises les 4 février, 1^{er} avril, 24 juin, 30 septembre et 16 décembre 2022.

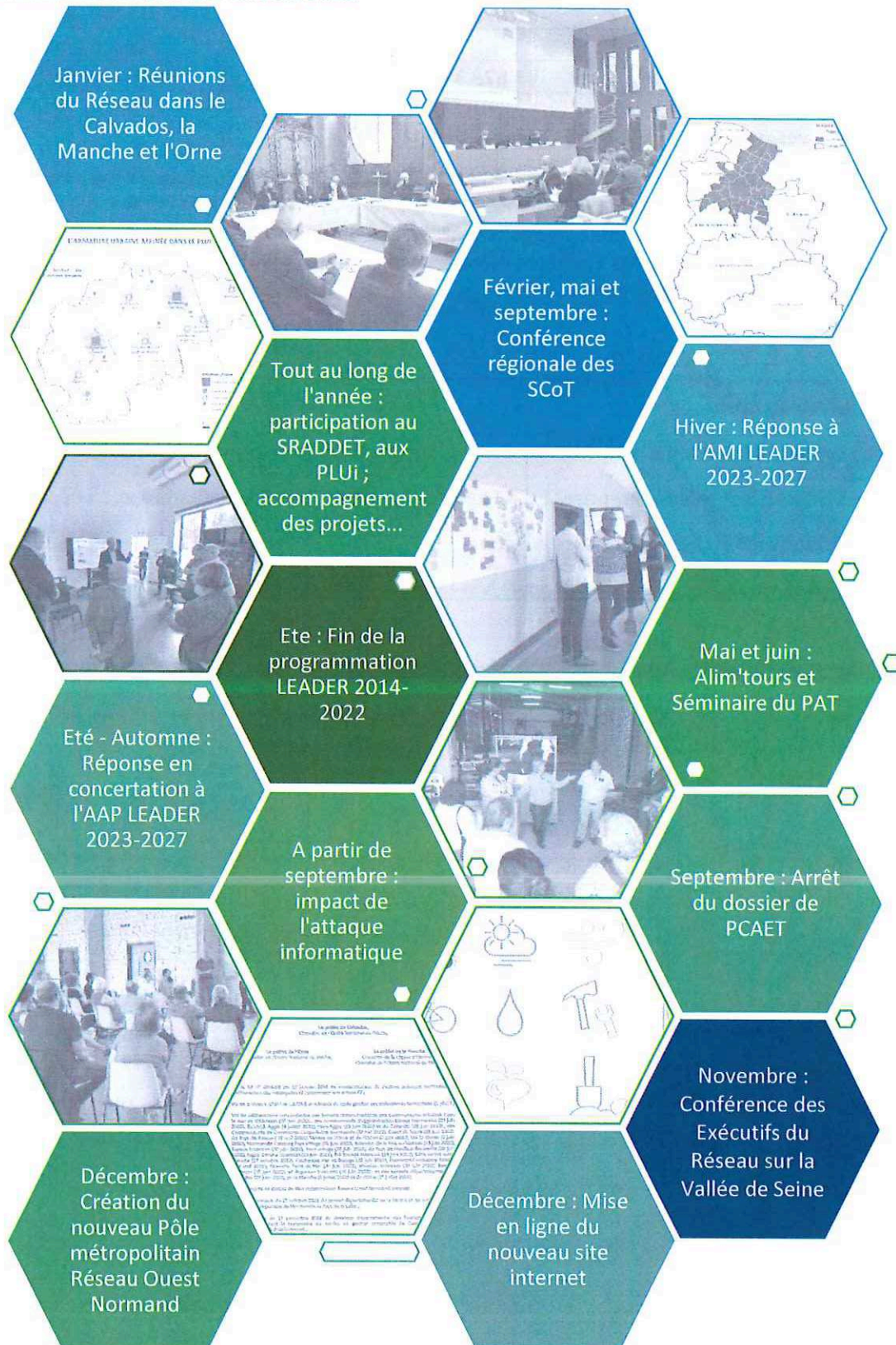
Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante :

<https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/vie-du-pole-metropolitain/deliberations-du-comite-syndical/>

<https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/vie-du-pole-metropolitain/deliberations-du-bureau/>

► 2. Vie du Pôle métropolitain

2.1 Les moments forts de l'année 2022



2.2 La modification territoriale avec la création d'un nouveau pôle métropolitain

Créé en 2015 au sein du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, le volet du Pôle métropolitain appelé alors « Réseau » avait pour vocation de mettre en réseau les grandes intercommunalités de l'Ouest de la Normandie et de fédérer les polarités autour des villes moyennes en menant des actions d'intérêt commun et en les représentant auprès d'autres acteurs du territoire.

L'objectif du « Réseau » était d'être un outil souple de réflexion et de lobbying, pour parler et peser plus fort, ensemble, dans l'intérêt de l'Ouest de la Normandie. Le « Réseau » n'était pas un échelon territorial supplémentaire, il apportait une connaissance approfondie des territoires en lien avec l'AUCAME (Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole), une vision stratégique partagée pour un développement compétitif et solidaire de territoires au bénéfice des habitants, mais également une capacité à dialoguer avec les territoires voisins.

Le « Réseau » n'avait pas de compétence mais travaillait sur diverses thématiques d'aménagement du territoire pour porter une voix commune des EPCI sur des sujets communs de préoccupation comme par exemple : le SRADDET, la mobilité (LNPN, bassins de mobilité, lignes ferroviaires...), la santé, l'enseignement supérieur et la recherche, le Zéro artificialisation nette (ZAN) etc. Durant ces années, le « Réseau » a également porté des actions : un programme européen Interreg (MMIAH) et une Enquête mobilités sur l'Orne et la Manche (EMD), apportant ainsi une véritable plus-value à la bonne échelle sur ces sujets.

Pour simplifier le fonctionnement politique et administratif, mais également pour gagner en lisibilité et en visibilité, les membres du « Réseau » ont souhaité individualiser la structure. Ainsi, après un travail de concertation riche au premier semestre 2022, suivi d'une préparation administrative nécessaire au second semestre 2022, un nouveau pôle métropolitain a pu être officiellement créé le 1^{er} janvier 2023.

Depuis cette date, deux pôles métropolitains autonomes existent :

- Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, à l'échelle de l'Ouest de la Normandie, avec 25 EPCI membres ainsi que les 3 Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.
- Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, à l'échelle du bassin de vie caennais, avec 6 EPCI membres.

Les deux pôles métropolitains travaillent de concert, avec une partie de l'ingénierie mutualisée. Ils travaillent également toujours en étroite collaboration avec l'AUCAME qui apporte une expertise, des éléments de réflexion et fournit des données pour mener à bien les travaux.

2.3 La création d'un nouveau site internet

A l'initiative de la Commission Administration Générale, co-présidée par **Philippe PESQUEREL** et **Jacky LEHUGEUR**, les travaux pour la création d'un nouveau site internet pour le Pôle métropolitain ont été engagés en 2021. **Un site internet est, de nos jours, la première porte d'entrée de la majorité des partenaires et habitants souhaitant se renseigner sur une collectivité. C'est donc une vitrine des travaux du Pôle métropolitain et un vecteur d'information sur ses publications et ses actualités.** Il doit donc être simple et lisible dans l'objectif d'un accès pratique aux informations, tout en étant exhaustif dans les publications référencées. Le site internet datant de 2014, réalisé avec une technologie aujourd'hui obsolète, nécessitait d'être renouvelé. Il manquait d'illustrations, il était peu esthétique et surtout peu explicite et peu intuitif.

Une concertation a été réalisée avec les élus de la Commission Administration Générale, ainsi qu'avec les agents du Pôle métropolitain. La Direction des services informatiques de Caen la mer a également été associée sur les volets techniques. Puis, l'agence Médiapilote, dont une antenne est située à Caen, a été retenue début-2022 après une consultation publique. Cette année a donc permis de créer un site internet nouveau, basé sur une nouvelle technologie, et adapté à la scission du Pôle métropolitain en deux, elle également travaillée en 2022.

La Commission Administration Générale a fixé les objectifs et coordonné les travaux. Considérant que le Pôle métropolitain est avant tout un outil au service des collectivités membres, des partenaires et des porteurs de projets, la Commission a retenu les publics-cibles dans l'ordre suivant :

- 1) Membres élus du Pôle et services de leurs collectivités.
- 2) Partenaires du Pôle (AUCAME, Chambre d'agriculture, Etat, PPA SCoT et PCAET...).
- 3) Porteurs de projets (principalement LEADER et PAT).
- 4) Dans une moindre mesure, les habitants du territoire (principalement pour la concertation SCoT et PCAET).

Après un an de travail, le site internet entièrement revu a été mis en ligne le 1^{er} janvier 2023.

Le site en images :



Le site porte les deux structures, il comporte donc deux arborescences :

- Réseau Ouest Normand

The screenshot shows the website for Réseau Ouest Normand. At the top, there are navigation menus for 'RESEAU OUEST NORMAND' and 'CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE'. Below the navigation, there are three main content sections: 'QU'EST-CE QUE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU ?', 'VIE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN RÉSEAU OUEST NORMAND', and 'LES TRAVAUX PASSÉS ET PRÉSENTS'. The 'VIE DU PÔLE...' section lists items like 'Président et élus membres', 'Procès-verbaux des Assemblées', 'Délibérations', 'Délibérations du Comité Syndical', 'Délibérations du Bureau', and 'Structurations'. The 'LES TRAVAUX...' section lists 'Programme européen Interreg MMIAH', 'Attractivité des territoires', 'Aménagement de l'espace et sobriété foncière', 'Mobilités / Enquêtes Calvados (2011 - 2022) et Manche-Orne (2017)', and 'Vallée de la Seine'. At the bottom of the page, there is a wide landscape photograph.

- Caen Normandie Métropole

The screenshot shows the website for Caen Normandie Métropole. At the top, there are navigation menus for 'RESEAU OUEST NORMAND' and 'CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE'. Below the navigation, there are three main content sections: 'VIE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE', 'SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ET AMÉNAGEMENT', and 'PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL'. The 'VIE DU PÔLE...' section lists items like 'Président et élus membres', 'Territoire, compétences et missions', 'Procès-verbaux des assemblées', 'Délibérations', 'Délibérations du Comité Syndical', 'Délibérations du Bureau', 'Arrêtés et décisions du Président', 'Marchés publics', 'Équipe technique', and 'Offres emplois & stages'. The 'SCHÉMA DE COHÉRENCE...' section lists items like 'Qu'est ce qu'un SCoT', 'SCoT exécutoire', 'Mise en oeuvre du SCoT', 'Application du SCoT Caen-Métropole 3 ans après son approbation', 'Suivi annuel partenarial', 'Trame verte et bleue et haies', 'Espaces interstitiels', 'Schéma cyclable de Caen-Normandie Métropole', 'Historique', and 'Mode d'occupation des sols ZD'. The 'PLAN CLIMAT...' section lists items like 'Qu'est ce qu'un PCAET', 'PCAET exécutoire', 'Mise en oeuvre du PCAET', 'Historique', and 'Consultation publique - du 27 Mars au 15 Mai 2023'. At the bottom of the page, there is a wide photograph of a coastline with a blue sky and sea.

Le site porte également des liens vers la [page Youtube](#) et la [page LinkedIn](#) du Pôle métropolitain.



2.4 La continuité de service face à l'attaque informatique

La Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer ont subi une cyber-attaque le 26 septembre 2022. L'informatique du Pôle métropolitain étant géré par la Direction des services informatiques (DSI) de Caen et Caen la mer, le Pôle a donc également été touché.

L'attaque a provoqué l'arrêt brutal des serveurs et de toutes les fonctionnalités informatiques et téléphoniques. Les services du Pôle métropolitain ont dû immédiatement s'adapter :

- Utilisation d'ordinateurs personnels, puis d'ordinateurs loués. Utilisation des téléphones portables (dont tous les agents sont dotés).
- Utilisation de la connexion internet de l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME) - l'informatique de l'AUCAME n'étant pas géré par le DSI, il n'a pas été infecté -, grâce à la mutualisation des locaux entre l'AUCAME et le Pôle métropolitain.
- Utilisation de la reprographie de l'AUCAME.
- Création d'adresses e-mail alternatives par les agents.
- Récupération de documents via des partenaires ou via le scannage de dossiers imprimés.

Cette adaptation a permis la tenue des réunions prévues la semaine de la cyber-attaque :

- La réunion publique de clôture de l'élaboration du PCAET, le 27 septembre, grâce à un diaporama sauvegardé sur clé USB et un vidéoprojecteur portable.
- Le Comité syndical du 30 septembre, grâce au scan du dossier et du diaporama imprimés quelques jours en amont.



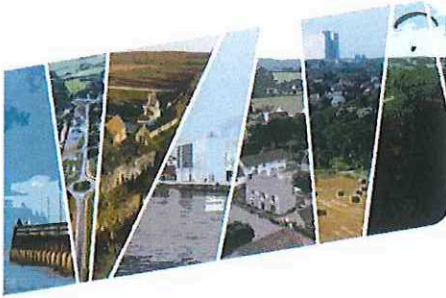
Réunion publique PCAET du 27 septembre 2022

La situation est progressivement revenue à la normale durant le premier semestre 2023 (serveurs, puis mails, puis outils-métiers, puis outils VPN de connexion à distance). Grâce à la réactivité de la DSI, aucune rançon n'a été versée et aucune donnée n'a été "aspirée" ni perdue ; deux serveurs, sur les 200 gérés par la DSI ont été touchés.

Pour ne plus subir cette situation, la DSI de Caen et Caen la mer et les services du Pôle métropolitain ont fait évoluer les pratiques :

- Pour la **diminution de la vulnérabilité** :
 - o Formation à la sécurité informatique et renforcement des mesures de prévention.
 - o Renforcement du firewall.
 - o Changement de certains logiciels (notamment l'outil VPN).
- Pour le **renforcement de la résilience en cas d'attaque** :
 - o Dotation d'un disque-dur portable ou d'une clé USB grande capacité pour chaque agent.
 - o Impression systématique de certains documents essentiels (fin du tout-dématérialisé pour certains documents).
 - o Passage à la suite Office 365 (cloud).

Au regard de cette expérience, force est de constater que la bonne vie d'une collectivité et ses capacités à agir sont maintenant indissociables des outils numériques, ce qui représente une vulnérabilité. Les attaques informatiques auprès des collectivités se multipliant depuis quelques mois, la cyber-sécurité est devenue un enjeu majeur pour la pérennité de l'action publique.



Application du SCOT Caen-Métropole

► 3. Application du SCoT Caen-Métropole

3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole

Le Pôle métropolitain continue de faire vivre le SCoT Caen-Métropole exécutoire depuis le 14 janvier 2020, sous la supervision de **Thierry LEFORT**, vice-président en charge du SCoT, et de **Pascal SERARD**, élu-référent à l'urbanisme règlementaire. Ainsi, la **deuxième rencontre annuelle** du suivi du SCoT Caen-Métropole s'est déroulée le 18 novembre 2022. Monsieur Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole et Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados, ont présidé cette rencontre. Accompagné de l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME), le **Pôle métropolitain met à jour annuellement les indicateurs retenus pour le suivi des grands objectifs du SCoT.**



Deuxième réunion de suivi du SCoT

Evaluation de l'atteinte des objectifs du SCoT Caen-Métropole Révisé

Le suivi annuel contribue à la **préparation de l'évaluation de l'application du SCoT** qui devra intervenir au plus tard 6 ans après la délibération portant sur l'approbation de sa Révision (art. L143-28 du Code de l'urbanisme). Il permet l'évaluation de l'atteinte des objectifs du Schéma.

Enfin, le Pôle métropolitain et l'AUCAME ont réalisé **trois ateliers pédagogiques** au cours de cette réunion. Ils ont traité des actualités qui contribuent au quotidien du Pôle métropolitain :

- Atelier n° 1 : **Mode d'Occupation des Sols (MOS) mis à jour ;**
- Atelier n° 2 : **Synthèse des Ateliers du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui ont été réalisés par l'AUCAME au cours du printemps 2022 ;**
- Atelier n° 3 : **Actualités et application de la loi Climat et Résilience.**

Population : 400 000 habitants à l'horizon 2040 (soit +2 150 hab./an)



Emploi : +2 250 emplois par an



Habitat : +52 000 logements construits à l'horizon 2040 (soit +2 600 log./an)



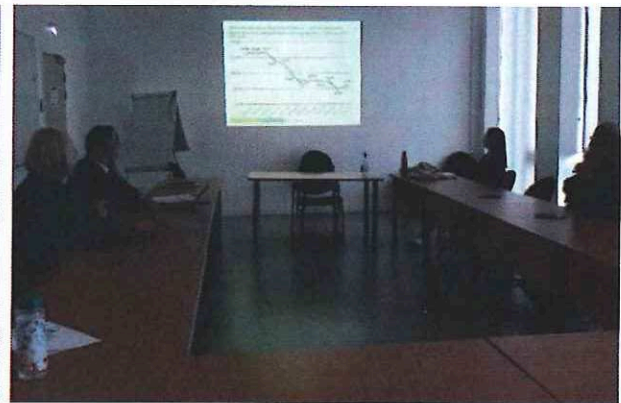
Consommation foncière : limitée à 94 hectares par an maximum



Etat de l'atteinte de certains objectifs quantitatifs du SCoT



Atelier MOS



Atelier loi Climat et Résilience

3.2 Urbanisme règlementaire

Le Pôle métropolitain a rendu un avis sur 14 dossiers portant sur la révision ou la modification d'un PLU :

- 13 dossiers de PLU ont reçu un avis favorable du Comité syndical ou du Bureau du Pôle métropolitain ;
- 1 dossier de PLU a reçu un avis tacite réputé favorable.

Projets	Avis
Révision – PLU de Cambes-en-Plaine	Avis favorable assorti de quatre réserves et six remarques
Modification n°4 – PLU de Colombelles	Avis favorable assorti d'une remarque
Modification n°6 – PLU de Caen	Avis favorable assorti d'une remarque
Laize-Clinchamps – PLU de Laize-Clinchamps	Avis favorable assorti de cinq remarques
Modification simplifiée n°2 – PLU de Gavrus	Avis favorable assorti d'une remarque
Modification simplifiée n°4 - PLU de Garcelles-Secqueville	Avis favorable assorti de deux remarques
Modification n°1 – PLU de Putot-en-Bessin	Avis favorable assorti d'une remarque
Modification n°1 – PLU de Bretteville-l'Orgueilleuse	Avis favorable
Modification n°1 – PLU de Eterville	Avis favorable assorti d'une réserve
Modification n°1 – PLU de Bernières-sur-Mer	Avis favorable assorti de trois remarques
Modification n°2 – PLU de Anisy	Avis favorable
Modification n°2 – PLU de Bénouville	Avis favorable assorti d'une réserve de trois remarques
Modification simplifiée – PLU de Préaux-Bocage	Avis favorable assorti de deux remarques

Le SCoT Caen-Métropole a également rendu 12 avis techniques sur des permis d'aménager en 2022.

3.3 Urbanisme commercial

- 5 dossiers d'urbanisme commercial soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été analysés au titre du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) SCoT Caen-Métropole en 2022 :

CDAC	Avis de la CDAC
12/10/2022 : Modification d'un ensemble commercial à Ifs	Avis favorable
12/10/2022 : Extension du centre commercial Côte de Nacre	Avis favorable
20/10/2022 : Implantation d'un magasin Ubaldi Home dans la Zones d'Activités Object'Ifs Sud	Avis favorable
20/10/2022 : Extension du Bricomarché de Moulton-Chicheboville	Avis favorable
20/10/2022 : Modification d'un ensemble commercial comprenant les magasins Jouet, E Leclerc et A tout chat et chien à Ifs	Avis favorable

Ces 5 dossiers concernaient majoritairement des extensions limitées et des restructurations, ainsi **seulement 1 658 m² de surface de vente (SDV) ont été autorisés en 2022 en CDAC sur le SCoT Caen-Métropole.**

- **Le SCoT Caen-Métropole a également été consulté sur 4 projets commerciaux entre 300 et 1 000 m² de SDV. Les modalités de consultation sont définies à l'article L. 752-4 du Code du commerce.**

3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs

Le Pôle métropolitain a suivi les principales actualités en rapport avec la loi Climat et Résilience et le SRADDET de Normandie. Le SCoT Caen-Métropole a participé activement à la Conférence des SCoT normands (avec la participation à 3 Conférences et à 6 réunions du Groupe de travail régional). Pour rappel, la loi prévoyait l'organisation d'une Conférence régionale des SCoT dans chaque Région en vue d'accompagner le SRADDET dans sa définition de la trajectoire vers le ZAN. La Conférence des SCoT était chargée de rédiger une contribution à remettre à la Région.

Le Pôle métropolitain a accueilli la première Conférence régionale des SCoT, le 17 février, à Caen, au double titre du SCoT Caen-Métropole et du Réseau. Il a rédigé une proposition, transmise à la Conférence. Cette proposition a été largement reprise pour la contribution officielle des SCoT normands, transmise à la Région Normandie en octobre 2022.

Le Pôle métropolitain a également participé aux nombreuses réunions de concertation technique, puis politique, organisées par la Région dans le cadre de la Modification du SRADDET suite à la loi Climat et Résilience.

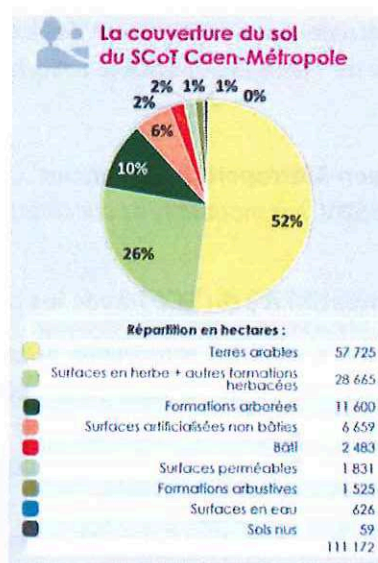
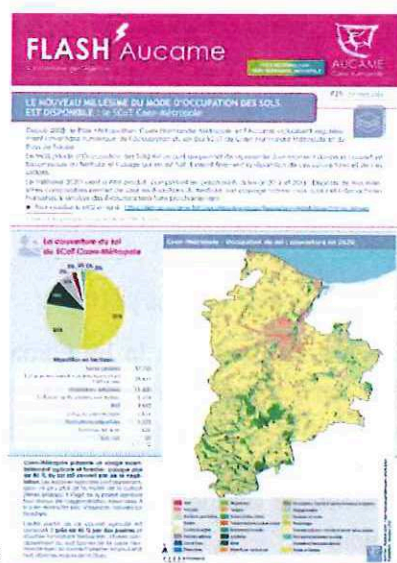
3.5 Animation

- **Des visites des communes des élus membres de la Commission Application du SCoT ont été organisées, dans la continuité des objectifs de l'année passée. Le but de ces visites est de découvrir les actions et aménagements réalisés sur le territoire du SCoT Caen-Métropole.**



Visite à Cagny

- **Accompagnement de l'AUCAME dans la réalisation des trois Ateliers du ZAN avec 25 socio-professionnels au printemps 2022, puis restitution auprès des élus et partenaires.**
- **Le Mode d'Occupation des Sols (MOS), millésime 2020, réalisé par le Pôle métropolitain et l'AUCAME a été publié en 2022. Cet outil d'observation à grande échelle permet de suivre l'évolution des sols du territoire du SCoT Caen-Métropole. Il a été mis à jour afin d'aider les intercommunalités, les communes et les partenaires. Un flash dédié à l'explication du MOS a été publié sur les sites du Pôle métropolitain et de l'AUCAME.**



Flash'AUCAME sur le MOS

- **Participation à la 16^{ème} Rencontre nationale des SCoT de la FédéSCoT « Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires », organisée à Besançon en juin 2022.** Au cours de cette rencontre, les enjeux à venir en rapport avec la sobriété foncière et le ZAN ont été abordés. L'Etat, le CEREMA ou encore l'ADEME ont également été conviés.



16^{ème} Rencontre nationale des SCoT

3.6 Perspectives 2023

Les objectifs suivants sont projetés pour le SCoT Caen-Métropole en 2023 :

- ✓ Publier les actes de la deuxième réunion de suivi annuel et réaliser le suivi annuel 2023 ;
- ✓ Accompagner les intercommunalités et les services instructeurs sur l'application du SCoT Révisé approuvé le 18 octobre 2019 et exécutoire depuis le 14 janvier 2020 pour informer sur ses 3 ans d'application, partager un bilan intermédiaire et faire état des évolutions du contexte juridique ;
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des intercommunalités réalisant actuellement leur PLU(i) ;
- ✓ Lancer les travaux qui alimenteront la Modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole. Pour rappel, les établissements porteurs de SCoT ont jusqu'au 21 août 2026 pour procéder à la Modification simplifiée de leur Schéma (article 194 de la loi) pour se mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié sur le volet foncier.

Développement Territorial

► 4. Développement territorial

Contexte général :

La **Commission Développement territorial** a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle Socle, au travers notamment :

- des **programmes LEADER** 2014-2022 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados, puis du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire unique du GAL Arlette & Guillaume,
- des travaux du **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** dans le domaine de l'alimentation,
- de l'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** sur le volet de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que des actions liées (spécialement, en 2022, concernant la mobilité avec le Schéma cyclable métropolitain).

La Commission est présidée par **Jean-Philippe MESNIL** et **Hubert PICARD**. Elle s'est réunie à 6 reprises en 2022.



4.1 Programmes LEADER 2014-2022

LEADER est un acronyme signifiant « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), **c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux**. L'objectif est avant tout de **soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants** qui concourent à l'attractivité du territoire.

Nouvelle méthode de gouvernance à l'échelle locale, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porte deux GAL : le GAL SCoT Caen-Métropole depuis 2015 et le GAL Sud Calvados depuis 2017.

Fin de la programmation LEADER 2014-2022

✓ Abondement des enveloppes et sélection des derniers projets

Des enveloppes financières complémentaires ont été allouées aux territoires LEADER en 2021 pour ne pas rompre la dynamique de projets :

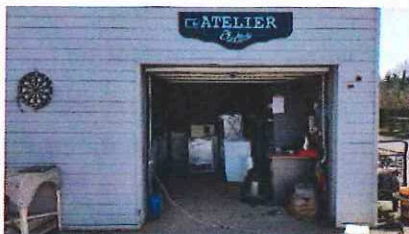
	GAL SCOT Caen Métropole	GAL Sud Calvados
Enveloppe initiale (2014-2020)	2 320 278 €	1 266 383 €
Enveloppe complémentaire (2021-2023)	662 937 €	361 824 €
MONTANT GLOBAL	2 983 215 €	1 628 207 €

L'octroi de ces enveloppes complémentaires a permis aux deux GAL d'accompagner de nouveaux projets, sélectionnés lors de plusieurs comités de programmation organisés en cours d'année 2022.

GAL SCoT Caen Métropole :

Un 1^{er} comité de programmation était organisé le 21 mars 2022 à Bretteville-sur-Laize. En amont de la réunion, deux visites de projets sur la thématique de l'économie circulaire étaient organisées :

- **La ressourcerie RESPIRE** (Acronyme de Ressourcerie d'Economie Solidaire Par l'Insertion et le Respect Environnemental), projet porté par l'association Le TEF du Cingal
- **La plateforme de la Société Brettevillaise de Valorisation des déchets du BTP** qui collecte des déchets et les conditionne intégralement pour leur donner une seconde vie dans le BTP.



L'atelier Electro de réparation et reconditionnement de matériel électroménager collecté dans les déchetteries partenaires



Le local de vente des objets et meubles collectés et rénovés. Nouveau bâtiment conçu et réalisé dans le cadre du projet RESPIRE



Dans le périmètre de la Société Brettevillaise de Valorisation des déchets du BTP

Un 2^{ème} comité de programmation était organisé le 1^{er} juillet 2022 au Pont du Coudray à « Cap Orne », nouvel équipement implanté aux portes de la Suisse Normande, le long de la VéloFrancette et de l'Orne. Multimodal, le lieu est composé d'un espace d'information touristique, de plusieurs hébergements atypiques, de sanitaires accessibles, d'une grande salle d'exposition et de travail, ainsi que d'une plateforme d'accès à l'eau avec commodités pour le pique-nique.



Façade de l'équipement avec espace information Touristique



Une terrasse est installée l'été à l'entrée de l'équipement



Le Comité a eu lieu dans une salle d'exposition de l'équipement

Au total, ce sont 13 projets qui ont été sélectionnés sur l'année 2022, pour un montant de 477 000 € de FEADER alloués.

GAL Sud Calvados :

Trois comités de programmation ont été organisés au cours de l'année 2022 : le 10 mars, le 23 juin et le 8 décembre. **Au total, ce sont 12 projets qui ont été présentés aux membres pour sélection, pour un total de 235 000 € de FEADER alloués.** Chaque comité était précédé de la visite d'un projet financé par LEADER sur le territoire :

- le nouvel espace d'accueil du **camping des Rochers du Parc** situé au Vey,
- le commerce **Le Paneton de Guillaume** à Falaise, fruit d'un partenariat entre l'ESAT L'ESSOR et l'association des producteurs du Pays de Falaise,
- la **médiathèque d'Ouilly-le-Tesson**, aménagée au rez-de-chaussée de la Mairie.



L'espace d'accueil du camping du Parc au Vev



Le Paneton de Guillaume à Falaise, espace de vente des produits locaux



La médiathèque d'Ouilly-le-Tesson

✓ Une équipe technique LEADER renforcée et renouvelée

Mme Nathalie VAUQUELIN et M. Cédric BERNET, recrutés pour renforcer l'équipe lors du congé maternité de l'animatrice, ont quitté le service LEADER au cours de l'année 2022. Mme Cécile MILCENT, gestionnaire depuis 2016, a réduit son temps de travail à un mi-temps. Par ailleurs, l'animatrice LEADER en place, Mme Maïlys GAUTIER, a quitté ses fonctions fin août 2022.

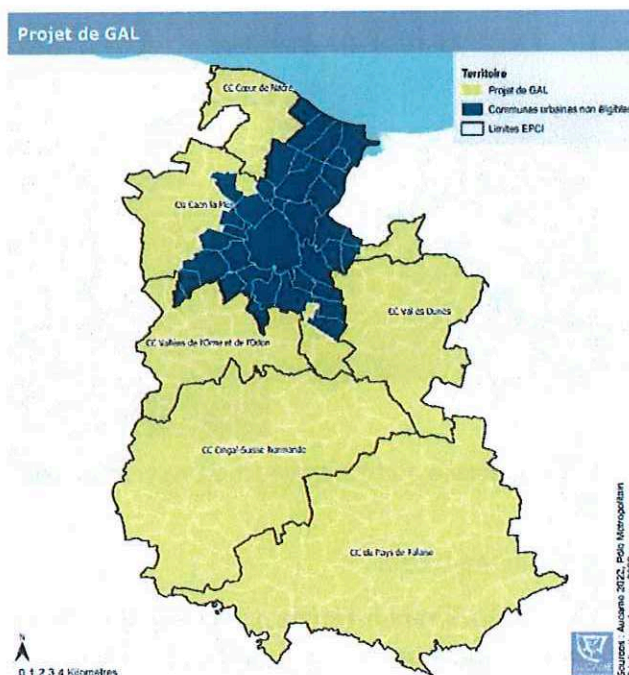
Afin de renouveler et renforcer l'équipe LEADER, Mme Sandra GENNESSEAU, alors chargée des Ressources Humaines et Finances du Pôle métropolitain, a rejoint l'équipe LEADER en tant que gestionnaire. Mme Charline URVOY a été recrutée début octobre 2022, en tant qu'animatrice LEADER.

Préparation et dépôt de la candidature LEADER 2023-2027

L'année 2022 est également marquée par la **préparation de la candidature du Pôle métropolitain au nouveau programme LEADER 2023-2027**. La Région Normandie, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, avait lancé un Appel à manifestation d'intérêt fin-2021 pour pré-sélectionner les territoires souhaitant porter la programmation LEADER 2023-2027. Après concertation avec les EPCI et avec le Conseil départemental, le Pôle métropolitain a répondu à l'AMI le 21 février 2022 par **une candidature unique à l'échelle des deux précédents GAL**.

La Région a pré-sélectionné 19 territoires en mars 2022 dans le cadre de l'AMI, dont le Pôle métropolitain. Ces territoires étaient invités à répondre à l'Appel à candidatures ouvert avant le 30 novembre 2022, pour bénéficier du nouveau programme LEADER.

Le futur territoire LEADER, issu de l'AMI, regroupe ainsi les **6 EPCI du Pôle métropolitain** (164 communes éligibles) : Communautés de communes du Pays de Falaise, Cingal-Suisse Normande, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Val ès Dunes et Cœur de Nacre ; et Communauté urbaine Caen la Mer (hors communes urbaines non éligibles).

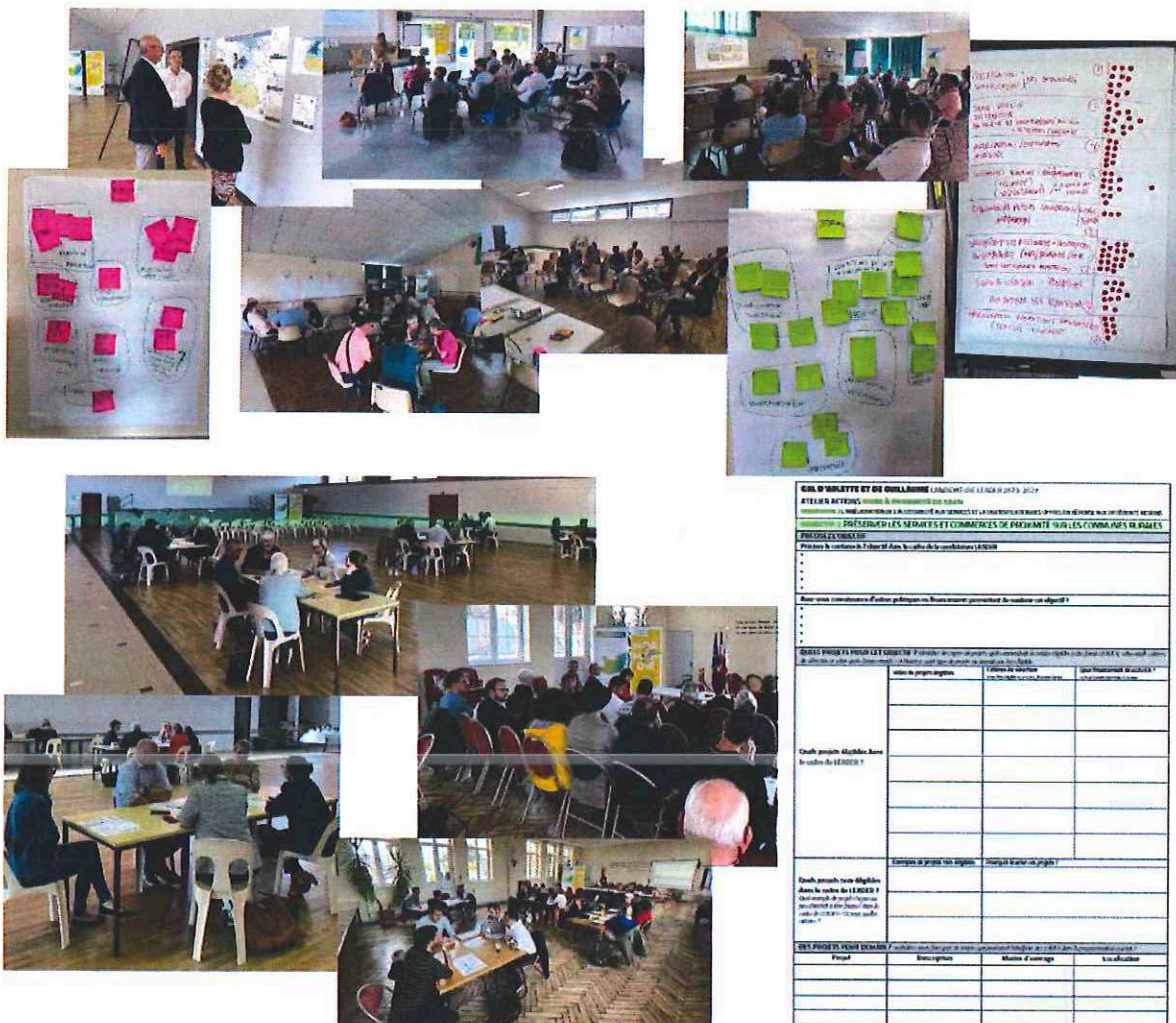


Carte du projet de GAL, distinguant les communes éligibles (jaune) des communes urbaines rendues inéligibles par les règles régionales (bleu)



Une **large concertation** a été organisée de mai à octobre 2022 pour construire la prochaine programmation LEADER. Une centaine de partenaires publics et privés ont été associés dans le cadre d'ateliers territoriaux ou thématiques, permettant de mettre en évidence les grandes priorités du territoire et les axes à partir desquels construire la future stratégie de développement local. Plusieurs enjeux sont particulièrement ressortis de ces travaux notamment les mobilités, les solidarités sociales et intergénérationnelles ainsi que la thématique des transitions, véritable fil rouge de cette nouvelle candidature.

Ce sont ainsi **16** entretiens téléphoniques, **6** ateliers territoriaux, un sur chaque EPCI, **4** ateliers thématiques et **1** consultation en ligne, qui ont été menés sur le 2^{ème} semestre 2022, avec l'appui de l'AUCAME, sur la partie diagnostic de territoire, et du cabinet de conseil STRATAGEO, retenu par le Pôle pour l'accompagner dans la formalisation de la concertation et du dossier de candidature. La stratégie, puis les fiches-actions, ont été directement rédigées avec les résultats de la concertation.



GAL ARLETTE ET DU GUILLAUME CANDIDATURE LEADER 2023-2027			
ATELIER ATELIER : PAYSAN ET PROFESSIONNELS DES TERRES			
PROJET DE PROGRAMME : PRÉFÉRER LES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ AUX LES COMMERCES DE PASSEES			
Prévisions de recettes de l'Etat et des collectivités LEADER			
Des axes stratégiques d'action publique, des programmes prioritaires de soutien et d'appui			
DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE : Favoriser un développement agricole qui contribue à améliorer la résilience des territoires ruraux et à améliorer les conditions de vie des habitants			
Cahier des charges des actions de soutien			
Cahier des charges des actions de soutien			
Cahier des charges des actions de soutien			
DES PROJETS POUR LE TERRITOIRE			
Projet	Bénéficiaires	Montant d'aide	Lieu d'action

La candidature a été envoyée le 28 novembre 2022 à la Région Normandie.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera marquée par les **résultats de l'appel à candidatures régional** et par le **lancement d'une nouvelle programmation LEADER à l'échelle d'un territoire unifié** sous l'appellation « GAL Arlette & Guillaume ». Il s'agira alors d'entériner la création de ce futur GAL, d'installer le nouveau comité de programmation LEADER pour envisager un lancement officiel du nouveau programme dès l'automne 2023.



4.2 Projet Alimentaire Territorial

Au travers de ses différents domaines de compétences, Caen Normandie Métropole est concerné par les politiques publiques agricoles et alimentaires :

- Mise en œuvre du SCoT Caen-Métropole, outils de planification ;
- Animation des politiques contractuelles, comme les actions de développement local liées au programme LEADER ;
- Portage du PCAET, comme fer de lance des transitions énergétiques et écologiques, au sein desquelles l'alimentation et l'agriculture ont une place centrale.



Caen Normandie Métropole, la Chambre d'agriculture du Calvados et AUCAME travaillent ensemble, depuis 2017, sur la thématique de l'alimentation. Ce partenariat s'est traduit par l'élaboration puis l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, en date du 13 octobre 2014, les PAT s'inscrivent au sein et en compatibilité avec le Programme National pour l'Alimentation (PNA), piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. **Un PAT est un projet collectif** visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. L'élue référente de la démarche pour le Pôle métropolitain est **Clara DEWAELE**.



Le dossier Projet Alimentaire Territorial de Caen Normandie Métropole définitif (diagnostic-stratégie-plan d'action) a été finalisé fin 2022 et validé par chacun des partenaires.

Temps forts 2022 du PAT de Caen Normandie Métropole :

- Réalisation des actions pilotes prévues pour 2022 :
 - Organisation de **trois Alim'tours**
 - Organisation d'un **séminaire de partage de la connaissance en partenariat avec l'Université de Caen**
 - Capitalisation de ces événements par **quatre vidéos** de 6 à 15 mn
 - Signature d'un **contrat de collaboration de recherche avec l'Université de Caen** pour la réalisation de recherches sur l'évolution des flux agricoles et alimentaires grâce aux résultats du dernier recensement agricole
 - Création d'un **centre de ressources en ligne sur l'alimentation durable** (mise en ligne au 1^{er} janvier 2023)
- Organisation du **Forum des acteurs 2022** le 19 octobre centré sur la thématique de l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité.
- Validation du dossier du PAT : diagnostic, stratégie et plan d'actions.
 - Dossier du PAT en téléchargement [ici](#).

Alim'tours, printemps 2022 : Il s'agit de l'organisation d'un circuit d'information – découverte pour les élus du territoire sur une thématique du PAT, conciliant :

- Une formation et échanges en salle ou en bus avec des experts
- Des visites et rencontres locales inspirantes

Le 2 mai : Alim'tour « L'approvisionnement local pour la restauration collective »



M. Ludovic Lecoer, délégué régional d'AGORES a présenté cette association regroupant les professionnels de la restauration scolaire. A Fontaine-Etoupefour le groupe a visité la cuisine du SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon). Cette visite a suscité de nombreux échanges, la création de cuisines locales étant étudiée par plusieurs collectivités. La dernière visite s'est déroulée sur l'exploitation maraîchère de M. Thierry Vermès à Baron sur Odon dont les légumes alimentent le SIGRSO et d'autres restaurants collectifs.

Le 20 mai : Alim'tour « Les filières locales, de la production à la transformation et commercialisation »

Découverte de quelques modes de commercialisation et de transformation de productions locales. Tout d'abord au Moulin de Thibo et Caro à Maltot, M. et Mme Vauvrecy ont montré comment une production céréalière peut conduire une exploitation à la diversification grâce à la vente directe et en circuits courts voire à la transformation (boulangerie...). Puis M. Achard de la Crête de Fontenay à Fontenay le Marmion a présenté les productions de pommes et poires ainsi que les différents modes de commercialisation pratiqués en mettant en



avant le rôle indispensable des grossistes. Le repas du midi a été pris à l'ESSOR, entreprise adaptée à Falaise, qui gère un restaurant et un service traiteur à partir de produits frais le plus possible issus du local. M. Busbocq, directeur de l'ESSOR, a également monté un local de vente de produits locaux grâce à un partenariat avec l'Association des producteurs du Pays de Falaise (le Paneton de Guillaume). La dernière étape s'est déroulée à la Ferme d'Ailly à Bernières d'Ailly où l'exploitation de Mme Vermès accueille tous les vendredis le marché à la ferme de l'Association des producteurs du Pays de Falaise. Mme Dewaele élue-référente PAT et élue de la CdC du Pays de Falaise, Mme Vermès, M. d'Hautefeuille président de l'Association et M. Soenen de la CdC du Pays de Falaise ont rappelé le cheminement qui a conduit à la création de l'Association et a permis la mise en place des actions avec le soutien de la collectivité et l'aide du LEADER porté par le Pôle métropolitain.

Le 22 juin après-midi : Alim'tour « Autoproduction alimentaire »



Parcours à pied à travers différents quartiers de Caen, de Cormelles-le-Royal et de Mondeville sur le sujet de l'autoproduction alimentaire. L'itinéraire a commencé dans un jardin privé d'un quartier pavillonnaire de Mondeville afin de rencontrer un jardinier qui a donné l'envie à voisins de produire leurs propres légumes. M. Michaël Marie, maire-adjoint de Mondeville, a rendu compte des actions de la ville en ce sens : création d'un « chèque-potager » pour les habitants qui souhaitent se lancer, création d'un verger

conservatoire, fourniture des cantines auprès de producteurs locaux...

Puis les marcheurs ont fait une halte dans l'école des Millepertuis, à Caen, pour rencontrer M. Jérôme Peschard, le directeur, dont le projet éducatif est centré sur la biodiversité et la culture potagère, grâce à des carrés installés par la ville de Caen. Le professeur des écoles référent sur le potager scolaire, M. Anthony Ghirardo, est aussi jardinier, ce qui lui permet d'expérimenter des méthodes qu'il transmet ensuite à ses

élèves. Tout au long du parcours, M. Maxime Marie, géographe de l'Université de Caen, et Mme Léna Jégat qui rédige une thèse sur l'autoproduction légumière dans les jardins familiaux, ont accompagné le groupe et présenté des jardiniers qui ont participé à leurs enquêtes. L'après-midi s'est conclu dans les jardins familiaux de Cormelles-le-Royal, un ensemble de 9 hectares, avec des jardiniers motivés qui vivent aussi cette nature cultivée comme un espace de convivialité et de lien social.

Séminaire prospectif avec l'Université de Caen « Quelle transition agro-alimentaire en Normandie ? » Médiathèque de Mondeville, 22 juin matin :

L'objectif était de faire le lien entre recherche et politiques publiques sur les thématiques agri-alimentaires du territoire, à partir des données récentes :

- **Les enjeux de la production agricole face au changement climatique en Normandie** par M. Daniel Delahaye, membre du GIEC normand. *Outre les données précises sur le changement climatique sur le territoire, le chercheur a mis en exergue la capacité de résilience concernant toutes les productions, animales et végétales, car des solutions existent, mais elles supposent de modifier rapidement les pratiques agricoles.*
- **Les circuits courts et l'agriculture biologique comme indicateurs des transitions agroécologiques dans les territoires** par M. Michaël Bermont. *A partir des résultats du recensement agricole en 2010 et 2020, le géographe a montré l'évolution des exploitations agricoles sur le territoire, en allant dans le détail des pratiques agronomiques et de la destination des productions (marché local ou exportation).*
- **Le programme FRUGAL (Formes urbaines et gouvernance alimentaire) et la contribution des jardins potagers aux systèmes alimentaires locaux. Le cas des agglomérations de Caen, Rouen et Alençon** par Mme Léna Jégat et M. Maxime Marie. *Après une définition de l'autoproduction et des jardins familiaux, privés ou partagés, les chercheurs ont montré l'importance des potagers dans les quantités de légumes consommés (8 % à Caen) : que la nature productive en ville a une utilité sociale et un poids économique.*



Captation vidéos de valorisation :

Les quatre événements détaillés ci-dessus ont été capitalisés grâce à la société O'vidéo, choisie après consultation publique. Les 4 vidéos de 6 à 8 mn pour les Alim'tours et de 14 mn pour le séminaire sont disponibles ici :

- [Alim'tour PAT J1 PAD2](#)
- [Alim'tour PAT J2 PAD](#)
- [Alim'tour PAT J3 PAD](#)
- [Séminaire PAT PAD](#)

Convention d'étude avec l'Université de Caen « Évolution de la production et de la consommation alimentaires dans le territoire de Caen Normandie Métropole » :

Le projet de recherche-action FRUGAL a permis au PAT de Caen Normandie Métropole de nourrir finement son diagnostic en 2018. Une actualisation de ces données a permis de préparer la mise en œuvre du plan d'actions en connaissant les tendances de la production et de la consommation alimentaires locales selon trois axes de recherche :

- **Actualisation des données sur les flux alimentaires.** L'actualisation des données sur les flux alimentaires a permis de connaître la tendance de l'assiette des métropolitains caennais et ainsi se situer dans le scénario ADEME 2050, ce qui fera le lien entre le PAT et le PCAET du territoire.
- **Actualisation de l'analyse du fonctionnement du système alimentaire local.** L'actualisation des données et la création d'un pas de temps supplémentaire apporte une appréciation des tendances d'évolution récente du système agri-alimentaire caennais, traditionnellement très tourné vers l'exportation.
- **Participation aux actions de médiation en direction des élus** conduites par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et l'AUCAME.

Centre de ressources en ligne sur l'alimentation durable, intégrée au nouveau site de Caen Normandie Métropole :

Le centre de ressources, constitué en 2022, comprend le partage de ressources de niveau local à national (documents, actions, etc.) ainsi qu'une veille sur les financements et actualités. **Il est conçu pour être l'outil central de diffusion de la connaissance, de mise en réseau des acteurs, d'aide à la structuration des acteurs du territoire, de capitalisation des actions du PAT et de ses partenaires.** [Il est accessible ici.](#)

Une **Cartographie interactive des initiatives d'alimentation durable** a également été mise en ligne. La carte permet de situer les actions sur le territoire et de découvrir la fiche de présentation correspondante. Réalisée avec l'appui technique de l'AUCAME, cette cartographie est en phase expérimentale, destinée à s'élargir à tous les acteurs de l'alimentation durable du territoire qui en feront la proposition. Les acteurs sont invités à ajouter leur initiative à la cartographie en prenant contact avec le Pôle. [Accéder à la cartographie PAT ici.](#)

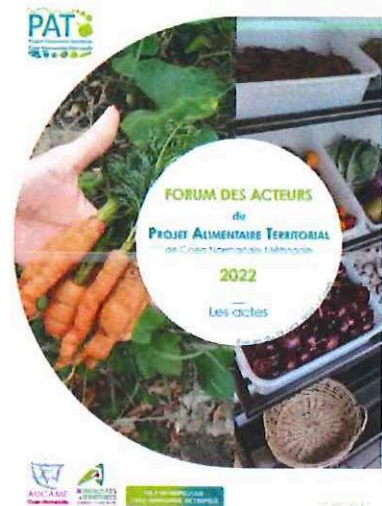
Forum des acteurs 2022 : le 19 octobre au pôle de vie des quartiers nord-ouest de Caen :

La **thématique de l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité** a été le fil rouge des échanges du forum de 2022. Suite à des échanges portant sur la production locale, la restauration collective et les légumineuses, il semblait désormais nécessaire d'élargir les réflexions à la question de l'accessibilité sociale, thématique jusqu'à présent peu investie par le PAT, dans un contexte inflationniste renforçant la nécessité d'intégrer le sujet.

Le forum a été organisé en trois temps :

- Volet 1 : Temps de présentation de l'activité 2022 du PAT et des perspectives ;
- Volet 2 : Table ronde portant sur l'accessibilité sociale à l'alimentation de qualité ;
- Volet 3 : Visite de l'épicerie sociale l'Epi Vert au quartier du Chemin Vert à Caen.

[Retrouvez les Actes du Forum ici.](#)



Perspectives 2023 :

- ✓ Mise en place d'une nouvelle gouvernance ;
- ✓ Mise en œuvre du programme d'actions ;
- ✓ Animation du PAT à travers l'organisation d'évènements (comité technique, forum etc.) et suivi des actions.

4.3 Plan Climat Air Energie Territorial



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement, est l'outil opérationnel de **coordination de la transition énergétique sur un territoire donné**. L'élaboration du PCAET de Caen Normandie Métropole a été lancée en 2018 par le Pôle métropolitain, après transfert de la compétence pour les 5 EPCI du SCOt Caen-Métropole, à savoir la Communauté urbaine de Caen la mer et les Communautés de communes de Cingal – Suisse Normande, Cœur de Nacre, Val ès Dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon. Après des travaux réalisés en très large concertation avec les acteurs du territoire en 2018 et 2019, les travaux du PCAET ont marqué un temps d'arrêt en 2020 avec la crise COVID et les élections municipales. Ils ont repris en 2021 dans un contexte où les transitions énergétiques et environnementales se sont renforcées à toutes les échelles.

Le Pôle métropolitain a également étroitement accompagné la CdC du Pays de Falaise dans la constitution de son propre PCAET entre 2018 et 2021.

En 2022, alors que le dossier du PCAET de Caen Normandie Métropole entrait dans sa phase finale de rédaction, il était essentiel de terminer l'important travail de concertation politique pour aboutir à la définition d'une stratégie partagée par les 5 EPCI concernés.

Par ailleurs, l'ensemble des pièces constitutives du dossier, à savoir le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions et le dispositif de suivi et d'évaluation devaient pouvoir être soumis aux élus et portés à la connaissance des services, de façon à permettre une bonne appropriation des sujets, en vue d'une mise en œuvre volontaire par la suite. A ces documents, mentionnés à l'article R 229-51 du code de l'environnement, devaient s'ajouter l'évaluation environnementale stratégique, en vertu de l'article R 122-17, et un plan d'actions pour la qualité de l'air, le territoire comportant un EPCI de plus de 100 000 habitants.

Les élus du Pôle métropolitain se sont fortement impliqués lors de cette étape décisive en participant à **7 comités de lecture en 2022** aux côtés des 2 élus référents PCAET, **Hélène BURGAT** et **Alain GOBÉ** :



- 17 mars : travail sur la structuration de la **Stratégie** et approbation du préambule rédigé.
- 31 mars : **arbitrages sur les objectifs chiffrés à retenir**, notamment en matière de **rénovation énergétique du bâti** et de **réduction et décarbonation des mobilités**. Ainsi, au regard des caractéristiques du parc bâti de Caen Normandie Métropole, il a été décidé de faire preuve de réalisme en ne cherchant pas à atteindre le niveau BBC pour l'ensemble du parc privé mais en se fixant l'objectif déjà ambitieux de le faire pour 50 % du parc à l'horizon 2050.
- 28 avril : débat sur les **moyens à allouer au suivi du PCAET** et sur la **politique de développement des EnR à l'échelle métropolitaine**. Proposition d'un **mix énergétique EnR à l'horizon 2030**, soumis aux présidents d'EPCI lors d'une réunion spécifique le 18 mai 2022.
- 19 mai : validation du mix énergétique EnR 2030 modifié et poursuite et fin de la lecture de la stratégie. Envoi du document aux services des EPCI.
- 9 juin : travail sur la structuration du **Programme d'actions** et la forme des fiches actions, de façon à **laisser à chaque EPCI le soin de définir ses priorités et de programmer les moyens à y consacrer**.
- 30 juin : lecture du programme d'actions, déjà transmis aux services des EPCI. Accord donné pour son envoi aux **partenaires extérieurs** et **mise en ligne du dossier** du PCAET sur le site du Pôle métropolitain.

- 8 septembre : examen et approbation du **Dispositif de suivi et d'évaluation** du PCAET.

Le programme d'actions a été envoyé début juillet à **29 partenaires**, parmi lesquels figuraient notamment la Région Normandie, le SDEC Energie, l'ADEME, la Chambre d'agriculture ... Le taux de retour a été supérieur à 50 %. Les observations et compléments proposés ont permis d'enrichir et d'ajuster le programme d'actions. Des propositions de modification ont également été formulées, dont certaines nécessitaient un arbitrage politique. Elles ont donc été soumises aux membres de la Commission Développement territorial du 21 septembre 2022.

Le temps de la communication :

Le mois de septembre a été consacré à la communication, avec l'élaboration et la diffusion d'une **plaquette synthétique de 4 pages (disponible en ligne)**, l'organisation de **5 rencontres avec les EPCI (une réunion dans chaque EPCI)**, l'organisation d'une **réunion publique** et la présentation de la stratégie et des grandes lignes du programme d'actions dans les **médias**.



Ces réunions ont permis d'échanger sur les grands objectifs chiffrés retenus par le comité de lecture et validés par la commission Développement territorial ainsi que sur les actions à entreprendre, avant soumission du dossier complet au comité syndical du pôle métropolitain, pour arrêt du dossier.

27 septembre 2022 a marqué un temps fort du PCAET :

- Intervention d'Hélène BURGAT au journal télévisé de France 3** pour présenter le PCAET de Caen Normandie Métropole et annoncer la réunion publique en soirée
- Réunion publique, de 18h à 20h**, dans l'Hémicycle de Caen la mer, à laquelle une cinquantaine de personnes d'horizons divers (citoyens, membres d'associations, élus...) a assisté. Les échanges avec la salle ont été riches et constructifs, les objectifs du PCAET ont été très positivement accueillis.



Intervention d'H. BURGAT



Réunion publique

Arrêt du PCAET et envoi, pour avis, aux autorités régionales :

Le projet de PCAET a été soumis pour « arrêt » au Comité syndical lors de sa séance du 30 septembre 2022. La stratégie présentée s'appuie sur 2 volets : l'atténuation du changement climatique via la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation du territoire et de ses habitants aux conséquences déjà perceptibles de ce changement.

1 - Atténuer les effets des activités humaines sur la qualité de l'air et sa teneur en gaz à effet de serre (GES)

- ✓ Évoluer vers un modèle économique plus sobre en énergie et en ressources
- ✓ Promouvoir un développement équilibré et solidaire des énergies renouvelables
- ✓ Mobiliser les acteurs autour d'un plan au long cours de séquestration du carbone
- ✓ Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

2 - Préparer et adapter territoires et habitants en anticipant les effets du changement climatique

- ✓ Observer et comprendre les phénomènes à l'œuvre, déterminer les vulnérabilités et partager la culture du risque
- ✓ Adapter la configuration spatiale du territoire pour limiter les dommages et augmenter la résilience
- ✓ S'allier à la nature et compter sur les services écosystémiques que rend la biodiversité

Le diagnostic ayant mis en évidence que le territoire s'était développé selon le modèle économique des Trente Glorieuses, avec un mix énergétique très carboné, un parc de logements énergivore et des mobilités réalisées pour l'essentiel en voiture grâce à réseau routier très développé, le 1^{er} axe fort de la stratégie visant à **atténuer le changement climatique** propose de diminuer les consommations énergétiques par le développement d'une nouvelle **sobriété énergétique**.

Pour cela, le territoire se fixe les **objectifs chiffrés suivants, à l'horizon 2050** :



- **Rénover 100 %** des logements collectifs sociaux et **50 %** du reste du parc au **niveau BBC** tout en menant des actions de sensibilisation auprès des particuliers pour adopter de nouvelles habitudes permettant de réduire les consommations
- **Réduire l'usage de la voiture de 40 %** grâce développement des mobilités actives, des transports en commun et du covoiturage
- **Réduire le transport routier de marchandises de 45 %** en recourant davantage au fret ferroviaire et au cabotage maritime.

Il s'engage également à :



- **Travailler sur la relocalisation du système alimentaire**
- **Développer l'économie circulaire** pour une meilleure utilisation de l'énergie et des ressources
- **Développer la production d'EnR** de manière concertée et solidaire pour atteindre 30 % de la consommation énergétique finale d'ici 2030
- **Augmenter la séquestration carbone** dans les sols, la végétation et les bâtiments, pour absorber une partie des émissions de GES générées par les activités humaines
- **Améliorer la qualité de l'air** via les mesures inscrites dans le Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air



La **stratégie d'adaptation au changement** est quant à elle basée sur l'amélioration des connaissances sur le sujet et la mise en œuvre de **Solutions Fondées sur la Nature** pour limiter les dommages et favoriser la résilience du territoire.

A l'unanimité de ses membres moins une abstention, le projet de PCAET a été arrêté par le Comité syndical et le Président à pu **transmettre l'intégralité du dossier pour avis** aux autorités mentionnées aux articles R122-17 et R229-54 du code de l'environnement, à savoir respectivement la Mission régionale d'Autorité environnementale, le Préfet de région et le Président du Conseil régional.



Enfin, une **vidéo de présentation du PCAET** a été réalisée, en vue de permettre une diffusion autonome en conseil municipal dans les 143 communes concernées.

Cette vidéo a été [mise en ligne ici](#) et elle a également accompagné les présentations du PCAET dans les **Conseils communautaires des quatre communautés de communes ainsi qu'en Conférence des maires de Caen la mer** en novembre et décembre :

- 24 novembre, conseil de Vallées de l'Orne et de l'Odon
- 13 décembre midi, conférence des maires de Caen la mer
- 13 décembre, conseil de Cœur de Nacre
- 15 décembre, conseil de Val à Dunes
- 15 décembre, conseil de Cingal – Suisse Normande



Le PCAET de Caen Normandie Métropole



239 vues 25 nov. 2022

Cette vidéo vise à présenter, de façon très synthétique, des éléments de diagnostic du territoire

Perspectives 2023 :

La **procédure administrative se poursuit durant le premier semestre 2023** avec le retour des avis des institutions régionales, la rédaction et la publication des mémoires en réponse, l'organisation de la consultation numérique du public et la reprise du dossier du PCAET pour tenir compte de l'ensemble de ces avis. **Enfin, le projet de PCAET pourra de nouveau être soumis au Comité syndical en vue d'être adopté.**

Puis, la **phase de mise en œuvre du PCAET** sera lancée, avec notamment :

- ✓ L'accompagnement des EPCI dans la **déclinaison du PCAET** à leur échelle ;
- ✓ La réalisation des **actions de gouvernance et de connaissance mutualisée (études)** au bénéfice des 5+1 EPCI ;
- ✓ La conception des **outils de suivi du PCAET** avec l'AUCAME.

► 5. Coopérations interterritoriales

Coopérations interterritoriales : L'échelle « RESEAU »

5.1 Les travaux de la Commission Coopérations interterritoriales

La Commission Coopérations interterritoriales, co-présidée par **Sonia DE LA PROVÔTÉ**, **Michel PEYRE** et **Joaquim PUEYO**, s'est réunie en 2022 à trois reprises en format hybride (présentiel et visioconférence) et a travaillé sur les points suivants :

- **Suivi de l'actualité de l'application de la loi Climat et Résilience** et de la modification du SRADDET ;
- **Préparation de la Conférence régionale des SCoT** et validation de la **Contribution du Pôle métropolitain à la Conférence**, suite à la loi Climat et Résilience ;
- **Suivi de la création du nouveau Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand** ;
- Préparation des échanges sur la mise à jour du **Schéma stratégique de la Vallée de la Seine** et sur le **Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Vallée de la Seine 2023-2027** qui en découlera.

5.2 Suivi de la loi Climat et Résilience et préparation de la Conférence régionale des SCoT

Les élus du **Pôle métropolitain** ont souhaité faire entendre une voix unanime de l'Ouest de la Normandie sur le sujet important de la sobriété foncière, dont les enjeux ont été fortement accélérés par la loi Climat et Résilience. L'Ouest de la Normandie a un **développement plus soutenu que le reste du territoire régional**, mais dispose de **moins de potentiels de foncier** déjà artificialisé mobilisable. Le territoire est en effet globalement **plus rural**, et surtout il présente beaucoup **moins de friches à réhabiliter**, notamment en comparaison des agglomérations de Rouen et du Havre et plus largement de « l'Axe Seine ».

Pour rappel, dès son Comité Syndical du 24 septembre 2021, le **Pôle métropolitain** s'est saisi de la question de sa participation à l'organisation et aux réflexions de la Conférence des SCoT de Normandie. Le **Pôle métropolitain** a alors réalisé un travail de rédaction d'une **Contribution commune** en vue de la Conférence régionale des SCoT, accompagné par l'AUCAME. Ce travail a été tenu à l'automne 2021, en forte concertation (2 réunions politiques et 2 réunions techniques avec les établissements publics porteurs des SCoT du territoire du Pôle, réunion de la Conférence des exécutifs le 3 décembre 2021 puis du Comité Syndical du Pôle métropolitain le 10 décembre 2021, réunion de la Commission Coopérations interterritoriales le 13 décembre 2021). A l'issue de ce travail, les élus du **Pôle métropolitain**, réunis en Comité syndical, ont approuvé à l'unanimité vendredi 4 février 2022 la **Contribution de Caen Normandie Métropole** auprès de la Conférence régionale des SCoT.

La Contribution pose cinq principes et formule huit recommandations qui sont autant de propositions pour accompagner le travail de la Conférence Régionale des SCoT de Normandie. Elle se veut être un apport constructif afin d'aider la Région Normandie à trouver un mode opératoire équitable et satisfaisant dans le cadre de l'exercice délicat de territorialisation des objectifs de sobriété foncière que lui impose la loi.

Résumé des principes et recommandations :

- Premier principe : **Penser la sobriété foncière dans le cadre d'une approche transversale et intégrée** et inscrite au cœur des démarches de transition écologique et de développement durable
- Deuxième principe : **Accompagner les Collectivités locales** dans l'optimisation des espaces déjà artificialisés
- Troisième principe : **Donner la priorité aux besoins fonciers de développement des activités économiques**

- Quatrième principe : **Tenir compte des évolutions sociétales** et des nouveaux comportements des habitants
- Cinquième principe : **Accorder un traitement particulier aux espaces littoraux**, territoires soumis à de multiples contraintes
- Recommandation 1 : L'installation d'une gouvernance locale de la Conférence des SCoT
- Recommandation 2 : L'échelle de la territorialisation des objectifs régionaux est celle des SCoT
- Recommandation 3 : Un outil de mesure, des indicateurs et une méthode de suivi partagés par les SCoT et la Région
- Recommandation 4 : La définition des projets d'envergure nationale et régionale doit pouvoir intégrer des projets locaux à fort rayonnement, être concertée puis inscrite dans le SRADDET
- Recommandation 5 : Les objectifs de consommation d'espace doivent être adaptés et modulés en fonction des spécificités des différents territoires de SCoT
- Recommandation 6 : L'effort demandé à chaque SCoT doit être modulé en fonction des efforts déjà consentis
- Recommandation 7 : Un accompagnement par la Région des territoires non couverts par un SCoT
- Recommandation 8 : Une concertation à mettre en place par la Région, jusqu'à l'échelle des SCoT



Contribution du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à la préparation de la Conférence régionale des SCoT telle que définie par la loi « Climat & Résilience »

Préambule

La motivation première de la contribution collective des membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est bien d'accompagner la Région pour participer à l'effort national attendu. Il s'agit de proposer des réflexions et d'examiner les outils disponibles pour territorialiser l'objectif de réduction de la consommation d'espace dans le SRADDET normand, tel que prévu par la loi « Climat & Résilience ». Pour cela, ils entendent transmettre leur contribution à la représentation régionale de la Fédération Nationale des SCoT afin d'alimenter les échanges de la conférence régionale des SCoT à venir. Ils proposent que cette rédaction après avoir fait l'objet d'un partage en conférence régionale des SCoT passe ultérieurement les échanges avec la Région Normandie.

La présente contribution souligne l'attachement des membres du Pôle métropolitain à l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols, ressource non renouvelable, même si l'application de la loi va probablement trop vite dans la mise en œuvre et même si l'objectif de « zéro artificialisation nette » sera probablement difficile à atteindre et à concilier avec les attentes de nos concitoyens.

Les membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole sont pleinement conscients du fait que les sols sont essentiels à la production alimentaire et indispensables par les services écosystémiques gratuits qu'ils rendent à la collectivité.

Les membres du Pôle métropolitain réalisent qu'avant d'envisager toute extension urbaine, il est nécessaire d'examiner tout autre alternative à l'artificialisation. Cela comprend la révision sur le marché des locaux vacants (logements, commerces, locaux professionnels) et bien sûr la préférence pour la réqualification et la densification de l'existant, l'utilisation prioritaire des « espaces interstitiels urbains » ou « dents creuses », mais également la réhabilitation des friches (industrielles, commerciales, d'équipements...) et.

Résultat partagé d'un travail collectif intense mené tout au long de l'automne 2021, la présente contribution

Extrait de la contribution

Le Pôle métropolitain a ensuite accueilli la première Conférence régionale des SCoT, le 17 février 2022, à Caen, au double titre du SCoT Caen-Métropole et du Réseau. L'AUCAME y a réalisé une présentation sur l'état des lieux de la consommation d'espace en Normandie. Deux autres Conférences se sont ensuite déroulées à Rouen en juin, et à Lisieux en octobre, auxquelles le Pôle métropolitain a participé. Le Pôle métropolitain a également porté la voix de l'Ouest de la Normandie au cours de 6 réunions du groupe de travail politico-technique mis en place par la Fédération des SCoT pour accompagner la Conférence régionale des SCoT.



Conférence régionale des SCoT du 17 février 2022

A l'issue de cette année de travail concerté, la proposition du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a été largement reprise pour la contribution officielle des SCoT normands, transmise à la Région Normandie en octobre 2022.

5.3 Création du nouveau Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

Comme développé en page 9 du présent Rapport d'activité, l'échelle « Réseau » a été créée en 2015 au sein du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Puis, pour simplifier le fonctionnement politique et administratif, mais également pour gagner en lisibilité et en visibilité, les membres du « Réseau » ont souhaité individualiser la structure.

Le travail de création de la future structure s'est déroulé sur toute l'année 2022. Il a été coordonné par la Commission Coopérations interterritoriales. De grands temps forts de partage et de concertation avec tous les membres ont marqué l'année 2022 :

- **7, 20 et 21 janvier** : Tenue de trois réunions départementales (une dans chaque département), pour rencontrer les Présidents d'EPCI et de Département. Les élus ont échangé sur leurs actualités territoriales et sur leurs attentes vis-à-vis de la future structure.
- **1^{er} avril** : Délibération de principe de création d'un futur pôle métropolitain, d'échelle « Réseau », en Comité syndical. Le choix des élus s'est porté sur une structure de statut « pôle métropolitain », syndicat mixte ouvert, pour avoir une parole audible aux échelles régionales et nationales (ce qu'une structure associative n'aurait pas assuré).
- **29 avril** : Conférence des exécutifs, pour la définition des modalités de création et d'organisation du futur syndicat mixte ouvert. Le futur nom « Réseau Ouest Normand » a été approuvé à l'unanimité, il reprend le nom connu du « Réseau » et y ajoute sa localisation géographique, tout en affirmant les valeurs de partage et d'échange. Le principe de simplification maximale du fonctionnement administratif de la structure a été retenu (budget minimal, pas de personnel propre - seulement des mises à disposition -, fonctionnement souple). Enfin, les propositions de Statuts et les modèles de délibération d'adhésion ont été approuvés.
- **Mai à août** : Délibération des EPCI et des Départements pour la création et leur adhésion au futur Réseau Ouest Normand.
- **Septembre à novembre** : Notification du Préfet du Calvados, pour avis, auprès de chaque département et de chaque région (dans le respect du Code général des collectivités territoriales).

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a été officiellement créé, au 1^{er} janvier 2023, par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2022 pris par les Préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne. 25 EPCI et les 3 Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ont décidé d'adhérer à la nouvelle structure.



5.4 Vallée de la Seine 2023-2027

Dans le cadre de la préparation d'un futur deuxième CPIER (Contrat de plan inter-Etat-Région), le Comité directeur de la Vallée de la Seine a décidé de mettre à jour le Schéma stratégique « Vallée de la Seine ».

Le Comité directeur a retenu quatre thématiques pour mettre à jour le schéma :

- 1- Mutation, relocalisation, décarbonation de l'industrie, économie circulaire, tourisme (durable) ;
- 2- Mobilités, infrastructures ferroviaires, fluviales, portuaires ;
- 3- Agriculture, forêt, espaces naturels et adaptation aux changements climatiques ;
- 4- Enseignement, recherche, innovation.

Les élus du Pôle métropolitain ont souhaité s'inscrire dans cette mise à jour et ont donc tenu, le 21 novembre, une Conférence des exécutifs à Vire sur ce sujet, en invitant M. Pascal SANJUAN, Préfet Délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine. Les élus ont alors décidé de rédiger sur une contribution pour accompagner la révision du Schéma stratégique et du CPIER. Les travaux se sont déroulés fin-2022, avec le concours technique de l'AUCAME. Depuis plus de dix ans, l'Agence d'urbanisme participe à la mise en œuvre du projet « Vallée de la Seine » dans le cadre de la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine à laquelle elle appartient et à laquelle elle contribue activement depuis l'origine.



Conférence des exécutifs du 21 novembre 2022

S'appuyant sur les quatre priorités définies par le Comité Directeur, **les propositions du Pôle métropolitain présentées inventorient les priorités des territoires de l'Ouest de la Normandie** dont la teneur et les retombées potentielles présentent un intérêt pour la Vallée de la Seine. Leur prise en compte dans le Schéma stratégique et le futur CPIER peut être une opportunité et un levier pour favoriser leur mise en œuvre et renforcer ainsi la cohésion territoriale de la Vallée de la Seine.

5.5 Animation et veille

- Animation du Réseau des élus et de ses instances :
 - **Commissions Coopérations interterritoriales** : trois réunions.
 - **Conférence des exécutifs** du 29 avril, consacrée aux modalités de création et d'organisation d'un nouveau Pôle métropolitain pour le Réseau.
 - **Conférence des exécutifs** du 21 novembre, consacrée au projet « Vallée de la Seine ».
- Veille sur les thématiques intéressant l'ensemble des territoires de l'Ouest de la Normandie : Mobilité (application de la loi LOM, avancement de la LNPN), Sobriété foncière (application de la loi Climat et Résilience, Modification du SRADDET, Conférence régionale des SCoT)...

5.6 Perspectives pour 2023

- ✓ Approbation de la Contribution au Schéma stratégique et au CPIER « Vallée de la Seine ».
- ✓ **Installation et mise en route du nouveau Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand** (Comité syndical d'installation, conventionnement avec les partenaires, recrutement d'un(e) manager du Réseau Ouest Normand, constitution du premier budget) ;
- ✓ Transformation des « Conférences des exécutifs » en « **Conférences du Réseau Ouest Normand** », nouvelle formule plus ouverte ;
- ✓ Constitution d'une **Feuille de route 2024-2026** ;
- ✓ Poursuite de la participation à l'application de la loi Climat et Résilience ;
- ✓ Constitution d'un **réseau des DGS**, en parallèle et en complément du réseau des élus.

Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL

Intercommunalités du territoire « Socle », comprises dans le SCoT Caen-Métropole

Composé de 137 délégués, le Comité syndical s'est réuni cinq fois en 2022.

CU Caen la mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGOT Geneviève	ALEXANDRE Christiane
BAIL Romain	ANGOT-HASTAIN Léonie
BOULAY Florence	BERNARD Jean-Marie
BRUNEAU Joël	BERT Jean
BURGAT Héléne	BOULEY Didier
CHAUVOIS Christian	DE WINTER Damien
DE LA PROVOTE Sonia	DETERVILLE Gilles
DELBRUEL Christian	DOLHEM Agnès
DEROO Fabrice	GAUCHARD Jean-Paul
DUHAMEL Xavier	GENARD Maryse
FRANCOIS Sébastien	GODEFROY Bruno
GERNY Yannick	GUERIN Daniel
GOUTTE Dominique	HAY Xavier
JOUIN Pascal	LAMY Laurent
LAFONT Michel	LE MARREC Clémentine
LE COUTOUR Xavier	LEBAS Christian
LE HELLEY Stéphane	LECAPLAIN Patrick
LECERF Marc	LECHRTIER Micheline
LEREVEREND Benoît	MATA Laurent
MARIE Mickaël	MAURY Richard
PATARD-LEGENDRE Michel	MENOCHET Philippe
PHILIPPE Jean-Marc	POTTIER Marc
PITTOIS Dorothée	POULAIN Jean-Paul
RENARD Emmanuel	REVEL-BREE Florence
RENOUF Thierry	ROBERT Ludovic
RIBALTA Ghislaine	ROYE Nathalie
SCHMIT Pierre	TRANCHIDO Alain
SERARD Pascal	VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie
TROLET Laurence	
TURBATTE Béatrice	

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BANNIER Michel	BAYRAC Olivier
DUVAL Gilbert	BRAUD Christophe
ENAULT Bernard	BURNEL Eric
GIRARD Henri	COLINO Sylvain
GOBE Alain	LANDREIN Philippe
GUILLEUX Rémy	LEBOUTEILLER Jérôme
MOTTAIS Jean-Luc	MALAUQUIN Jean-Louis
PICARD Hubert	MAUGER Alain
PIERSIELA Martine	ROBILLARD Franck

C.D.C. Val es Dunes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAUGAS Ann	CHOQUET Amand
DE GIBON Sophie	DUVAL Eric
DECLERCK Laurent	LEMONNIER Didier
DELIVET Dominique	MAIGRET Lydie
ENEE Régine	MARTIN Richard
ISABEL Marie-Françoise	MORIN Laurence
MARTIN Patrice	PIARD Philippe
MONROCQ Nathaly	PICHON Matthieu
PESQUEREL Philippe	PIGEONNIER Alexandre

C.D.C. Cingal Suisse Normande

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRETEAU Jean-Claude	BELLONI Céline
BRISSET Pierre	CARVILLE Raymond
CROTEAU Régis	COURVAL Claudine
DELACRE Eric	LEBOULANGER Christine
GUILLEMETTE Olivier	MOREL Daniel
LEBLANC Bernard	MOUCHEL Clémentine
LEHUGEUR Jacky	ONRAED Isabelle
MAZINGUE Didier	PITEL Gilles
MOREL Patrick	

C.D.C. Cœur de Nacre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERTY Alexandre	DEULEY Fabienne
CHANU Philippe	GUILLOUARD Jean-Luc
DELAHAYE Nicolas	CARPENTIER Mireille
DUBOIS Patrick	DOLLEY Arnaud
GUERIN Daniel	DUPONT-FEDERICI Thomas
GUINGOUAIN Jean-Luc	GAUQUELIN Yves
LEFORT Thierry	MACKOVIACK Elise
LERMINE Patrick	PAILLETTE Jean-Pierre
PHILIPPEAUX Anne-Marie	SAGET Thierry

Intercommunalité du territoire « Socle », hors SCoT Caen-Métropole

C.D.C. Pays de Falaise

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BLAIS Norbert	DELILE Eric
DEWAELE-CANOUEL Clara	GOUPIL Jean-Pierre
KEPA Gérard	GRENIER Sylvie
LE BRET Jacques	GUIBOUT Maryvonne
MAUNOURY Hervé	LEBOUCQ Jean-Yves
MESNIL Jean-Philippe	SAUVAGE Olivier

Intercommunalités du territoire « Réseau »**C.U. d'Alençon**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DIBO Ahamada	BOTHET Romain
DOUVRY Sophie	COUSIN Patrick
LURCON Gérard	LAUNAY Denis
PUEYO Joaquin	LAUNAY Sylvain

C.A. Flers-Agglomération

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AYAD Omar	AUBIN Thierry
BORDERIE Hervé	BEAUMONT Vincent
DUMAINE Michel	BIGEON Daniel
GOASDOUE Yves	TERRIER Stéphane

C.A. Saint-Lô Agglomération

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COURTEILLE Roland	DURAND Amélie
LEJEUNE Emmanuelle	LETESSIER Jean-Yves
LEMAZURIER Fabrice	PAIN Dominique
PIEN Laurent	PAING Géraldine

C.D.C. Terre d'Auge

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COTHIER Florence	LANGLOIS Thierry
DESHAYES Yves	LAVIEC Benoît

Intercom de la Vire au Noireau

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANDREU-SABATER Marc	MALOISEL Gilles
GUILLAUMIN Marc	DESMOTTES Nicole
RAVENEL Georges	DESQUENE Valérie

C.D.C. Bayeux Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DEMOULINS Benoît	BAREY Didier
LEPOULTIER Mélanie	DELORME Jean-Marc
TANQUEREL Arnaud	GOMONT Patrick

C.D.C. Baie du Cotentin

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLOMBEL Jean-Claude	DUPONT Carles
KERVADEC Catherine	LEMAITRE Jérôme

C.D.C. Coutances Mer et Bocage

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALEXANDRE Gisèle	GRANDIN Sébastien
DE LAFORCADE Eric	HUET Laurent
LAURENT David	JOUANNO Guy

↳ C.D.C. Domfront Tinchebray Interco

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUILMIN Maxime	COSTARD Serge
SOUL Bernard	PORQUET Josette

↳ C.D.C. Granville Terre et Mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LE JOSSIC Annaïg	JULIENNE Jean-Marc
PEYRE Michel	LETENNEUR Philippe
ROUSSEAU Claire	LEZAN Marie-Mathilde

↳ C.D.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GAUGAIN Sophie	COLIN Olivier
MOURARET Pierre	MOREL Jean-François
VANNIER François	PAZ Olivier

↳ C.D.C. Pays de Honfleur Beuzeville

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAILLEUL MICHEL	BUISSON Christophe
FLEURY Catherine	DUPUIS Albert

↳ C.D.C. Villedieu Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAUBEL Freddy	GUILLAUME Nicolas
VARIN Charly	ORANGE Patrick

↳ C.D.C. Isigny Omaha Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BARBANCHON Eric	LECHIEN Henri
THOMINES Patrick	PACARY Christophe

↳ C.D.C. Argentan Intercom

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GASSEAU Brigitte	LERAT Michel
LEVEILLE Frédéric	LOLIVIER Alain
TOUSSAINT Philippe	VALLET Serge

Conseils départementaux

↳ Conseil Départemental de la Manche

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAS Philippe	HAREL Anne
MORIN Jean	LELONG Gilles

Conseil Départemental du Calvados

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JEANNENEZ Patrick	JOLY Francis
ROBERT Ludovic	SIMONNET Sophie

Conseil Départemental de l'Orne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KLYMKO Paule	DE BALORRE Christophe
NURY Jérôme	SENAUX Philippe

► Bureau

Composé de 69 membres, le Bureau s'est réuni quatre fois en 2022. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat et l'application du SCoT en urbanisme règlementaire et commercial. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Joël BRUNEAU

► Commissions

Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en bureau et en comité syndical.

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

Commission Administration Générale

Vice-Présidents : Philippe PESQUEREL – Jacky LEHUGEUR

Commission Application du SCoT

Vice-Présidents : Pascal SERARD – Thierry LEFORT

Commission Coopérations Interterritoriales

Vice-Président : Sonia DE LA PROVOTE – Michel PEYRE – Joaquim PUEYO

Commission Développement Territorial

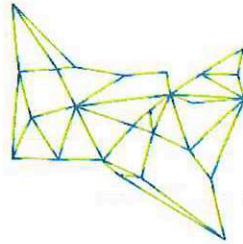
Vice-Présidents : Hubert PICARD – Jean-Philippe MESNIL

PÔLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Au 1^{er} janvier 2023, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole se scinde en deux :

- Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand
- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
 pôle métropolitain



**RÉSEAU
 OUEST
 NORMAND**
 pôle métropolitain

Pôles métropolitains
 Caen Normandie Métropole
 Réseau Ouest Normand
 16 rue Rosa Parks
 CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9
 Tél : 02 31 86 39 00
www.polesmetropolitains.fr



Normandie, cap sur la sobriété énérg
 Le Réseau Ouest Normand Métropole a présenté jeudi au conseil con...
 les actions à mener pour limiter les effets de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Bretteville-sur-Laize
 La Ressourcerie recycle et revend des meubles

Le Réseau Ouest Normand Métropole a financé la création d'une ressourcerie à Bretteville-sur-Laize. Cette structure permet de recycler et de revendre des meubles, réduisant ainsi les déchets et favorisant l'économie circulaire.

Alim tour a fait étape
 à Caen Normandie Métropole

Des fonds européens pour les projets locaux

Les membres du Réseau Ouest Normand Métropole ont financé des projets locaux sélectionnés dans le cadre de la stratégie de développement durable.